

Association (dénomination sociale) : SECTION VTT AILES SPORTIVES AIRBUS HELICOPTERS

Adresse (siège social) : Route De L'aéroport, 13700 Marignane



### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE saison 2024**

Le 23/01/2025, les membres de l'association SECTION VTT AILES SPORTIVES AIRBUS HELICOPTERS se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Mathieu ARGIOLAS, en qualité de président de l'association et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

Il est assisté par un secrétaire de séance, Julien BEDART en tant que secrétaire de l'association.

#### **Membres présents**

Sont présents ou représentés les membres de l'Association suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Mathieu ARGIOLAS, Yohann BARRE, Alexandre BINOT, Serge BRAMATO, Jean-Pierre CANTON, Nicolas CUCHET, Florian FEUGAS, Thierry HAMELLE, Christine PORTET, Alain RANDI, Cyril TERRAS, Fabien BARELIER, Julien BEDART, Didier BOGHOSSIAN, Jacques CARBONNEL, Thierry GAUGAIN, Fabien HERINGUEZ, Manuel LAMOTTE, Philippe MUSCAT, Amelie PAGES

Le président met à la disposition des membres les éléments suivants :

- La copie de la convocation adressée à chaque membre ;
- La feuille de présence ;

- La présentation de l'assemblée.

À l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

#### **Ordre du jour**

- Présentation du rapport d'activité
- Approbation des comptes annuels
- Présentation des projets de l'Association
- Nouveau règlement intérieur de l'Association
- Nouveau site Internet

#### **Présentation du rapport d'activité**

Le Président décide de présenter le rapport des activités de l'Association qui ont eu lieu pendant l'exercice social clôturé. Les points marquants sont les suivants :

La présentation des activités réalisées en l'année 2024 a été effectuée. Les membres présents ont été invités à consulter le détail sur la présentation de l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Approbation des comptes annuels**

Le Trésorier de l'Association présente aux membres effectifs les comptes annuels. Les points marquants sont les suivants :

La présentation du bilan comptable de l'année 2024 a été réalisée. Les participants ont été orientés vers le détail sur la présentation de l'assemblée générale.

À l'occasion des débats portant sur l'approbation des comptes, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Une question a été posée par Alexandre Binot concernant la raison pour laquelle l'exercice s'est terminé en situation négative. La réponse apportée a précisé qu'un exercice peut se conclure de manière positive ou négative. En cas de résultat négatif, le delta est financé par la trésorerie du compte, qui demeure excédentaire dans ce cas. En 2024, la décision a été prise de subventionner les investissements liés au matériel. L'assemblée générale reconnaît et accepte les comptes de l'Association pour l'exercice clos, tandis que les comptes et les opérations connexes sont compris et approuvés par celle-ci.

L'assemblée générale reconnaît que le résultat de l'exercice indique un surplus de 4884.77 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'Association de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Présentation des projets de l'Association**

Le Président présente les projets d'activité pour l'exercice social à venir. Les points marquants sont les suivants :

La présentation des activités prévues pour l'année 2025 a été effectuée. Il a été suggéré aux membres de consulter la présentation de l'assemblée générale et le nouveau site internet

À l'occasion des débats portant sur les projets de l'Association, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Aucune remarque ou question n'a été formulée.

### **Nouveau règlement intérieur de l'Association**

Lors de l'assemblée générale, il a été présenté et détaillé le nouveau règlement intérieur.

À l'occasion des débats portant sur la modification du règlement intérieur, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Aucune remarque ou question n'a été soulevée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Nouveau site Internet**

La présentation du nouveau site internet a eu lieu.

À l'occasion des débats portant sur la présente résolution, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Une question a été adressée par Fabien BARELIER concernant la possibilité pour les adhérents d'ajouter des événements sur le site. Une réponse a été fournie, précisant que les détails sont à confirmer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Président de séance – Le secrétaire de séance